



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SALLAGRIFFON

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Vendredi 10 janvier 2025

A 17h00

Dans la salle de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- Nominations des délégués du SICTIAM
- Nominations des délégués de la REAAM
- Création du nouveau cimetière à Saint-Marc
- Participation à la couverture du risque prévoyance des agents

- Questions diverses

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

A Sallagriffon, le lundi 30 décembre 2024

Le Maire.
Jean Jacques BAYONNE



POUVOIR

Je soussigné _____
donne pouvoir à _____

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le _____
- de prendre part à toutes les délibérations et d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à _____ le _____

AR Prefecture

006-210601316-20250110-D2025_03-DE
Reçu le 17/01/2025



Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 janvier à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 30/12/2024

Nombre de conseillers : 07

Présents : 06

Votants : 07

Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier

Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : Jean-Paul ORDAN

Délibération 2025_03

Objet : création d'un nouveau cimetière

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le cimetière actuel n'a pas assez de places disponibles.

Considérant que son agrandissement n'étant pas envisageable, la création d'un nouveau cimetière est donc indispensable.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le principe de la création d'un nouveau cimetière situé à l'entrée du village à Saint-Marc.

Il demande l'autorisation de contacter des bureaux d'étude et entreprises afin d'étudier les aménagements possibles sur le site de Saint-Marc (parcelle n°B504)

Il demande l'autorisation de faire des demandes de devis et de pouvoir réaliser toute action afférente à ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la création d'un nouveau cimetière,
- **Autorise** le Maire à contacter des bureaux d'étude et entreprises afin d'étudier les aménagements possibles le site de Saint-Marc (parcelle n°B504)
- **Autorise** Le Maire à faire les dépenses correspondantes aux travaux à effectuer
- **Donne** au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTES :

Pour : 6

Contre : 1 – Mme Brigitte BAUD

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire





AR Prefecture

006-210601316-20250110-D2025_02-DE
Reçu le 17/01/2025

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 janvier à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 30/12/2024

Nombre de conseillers : 07
Présents : 06
Votants : 07

Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier
Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à BAYONNE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Jean-Paul ORDAN

Délibération D2025_02

Objet : Nomination d'un représentant au sein du SICTIAM Energie

Le Maire informe le conseil municipal que M. Noël Ferraro, précédent délégué, souhaitant démissionner il faut élire de nouveaux délégués au sein du SICTIAM Energie

Considérant qu'un appel à candidature a été organisé par M. le Maire :

- Jean-Paul ORDAN s'est porté candidat aux fonctions de représentant titulaire au sein du SICTIAM Energie
- Olivier PERCEVAUT s'est porté candidat aux fonctions de représentant suppléant au sein du SICTIAM Energie

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Article 1 : de désigner Jean-Paul ORDAN aux fonctions de représentant titulaire et Olivier PERCEVAUT aux fonctions de représentant suppléant au sein du SICTIAM Energie

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Jean-Jacques BAYONNE

Le Maire



AR Prefecture

006-210601316-20250110-D2025_01-DE
Reçu le 17/01/2025

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 janvier à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 30/12/2024

Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier

Nombre de conseillers : 07

Présents : 06

Votants : 07

Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à BAYONNE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Jean-Paul ORDAN

Délibération D2025_01

Objet : Nomination d'un représentant de la Commune au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS) de la « Régie des Eaux Alpes Azur du Mercantour » (REAAM)

Vu les statuts de la Régie de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) ;

Vu les statuts du SMIAGE Maralpin ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que les statuts de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) prévoient la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS).

Considérant qu'un appel à candidature a été organisé par M. le Maire :

- Sébastien JUBEAUX s'est porté candidat aux fonctions de représentant titulaire au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS) de la Régie ;
- Florence BONNARD s'est porté candidat aux fonctions de représentant suppléant au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS) de la Régie

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Article 1 : de désigner Sébastien JUBEAUX aux fonctions de représentant titulaire et Florence BONNARD aux fonctions de représentant suppléant au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS) de la « Régie des Eaux Alpes Azur du Mercantour » (REAAM)

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département et au président du SMIAGE Maralpin et au Président du Conseil d'Administration de la Régie.

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Jean-Jacques BAYONNE

Le Maire